

ATTESTATION DE GARANTIE MATERIEL

SIGMATEL s'engage à assurer le bon fonctionnement du produit iPECS d'Ericsson-LG et ce pendant la période de garantie, à compter de la date de livraison.

Durée de la garantie : 1 an

SIGMATEL prend en charge, la réparation du matériel défectueux ou l'échange si nécessaire selon les conditions listées plus bas.

Les pièces remplacées deviennent la propriété de SIGMATEL et les frais de transport sont à la charge du client.

Dès réception dudit produit, le client dispose d'une (1) semaine pour inspecter et tester ce produit. Si le produit est jugé défectueux, le client a le droit de retourner le produit. Le produit rejeté sera réparé / remplacé par un produit conforme.

Sigmatel offre la possibilité de prolonger la période de garantie après l'expiration de la période initiale offerte. Le coût de la prolongation est à la charge du client.

Sont exclus de la Garantie :

- Tout dégât qui résulterait d'une défektivité, dûment constatées de l'installation électrique du client (coupure, variation de tension, défaut d'isolement etc...)
- Les négligences d'une manière générale par tout événement ne relevant pas de l'usure normale et qui serait ou pourrait être dues à l'inobservation des instructions d'utilisation.
- Mauvaises conditions de stockage.
- Toute intervention sur le produit effectuée par le client ou une tierce personne résultant à un dysfonctionnement.
- Tout matériel dont le numéro de série figurant sur le produit est illisible.

N° de série du système :

N° du Bon de Livraison :

SIGMATEL

